

MAIRIE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE (Corrèze)

Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars, le Conseil Municipal de Beaulieu-sur-Dordogne, convoqué le 22 mars 2023 s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Dominique CAYRE, Maire,

Etaient présents : Dominique CAYRE, Ghislaine DUBOST, Gabriel BARRADE, Yolande BELGACEM, Marie-Gentil GOURAUD, Philippe ARNAUD, Rosy CAVARROT, Jean MAGE, Nadine CHASTAING, Guy SCHMITTZEHE, Mathieu ROUGERY, Brigitte LEGROS, Sophie RIOL, Patrick POUJADE, Saverio TRIPODI.

Procurations : Jean-Pierre LARIBE donne procuration à Ghislaine DUBOST
Jean-Paul GAUTHE donne procuration à Gabriel BARRADE

Absents excusés : Laura CRINON

Absents : Sabrina CAREME

Secrétaire de séance : Rosy CAVARROT

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2023

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Communication des décisions du maire :

Sans objet.

DELIBERATIONS :

Modalités d'organisation du temps scolaire – Dérogation pour la rentrée de septembre 2023 :

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, avait par délibération du 20 février 2020, approuvé l'organisation dérogatoire du temps scolaire sur 8 demi-journées (4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi). Ces modalités de fonctionnement avaient été adoptées pour 3 années scolaires : 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023.

Il convient donc à nouveau de se prononcer pour l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2023, conjointement avec le conseil de l'école.

Monsieur le Maire précise que l'équipe enseignante souhaite maintenir l'organisation actuelle, à savoir 4 jours – 9h/12h30 et 14h/16h30. Ce choix a été validé en conseil d'école le 28 février dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de poursuivre l'organisation dérogatoire du temps scolaire sur 4 jours

Vote pour : 17 (15+2 procurations) contre : abstention :

Contractualisation départementale 2023-2025 :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 8 mars dernier adressé par Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze qui précise les principes de la Politique Départementale d'Aides aux Collectivités pour 2023-2025

Il rappelle qu'une contractualisation (principe similaire) a été mise en place sur la période 2021-2023.

Toutefois, en raison du contexte économique défavorable : forte hausse des prix des matériaux, pénurie de ces matériaux, faisant suite à la crise sanitaire, nombre de collectivités n'ont pas pu mener à bien leur projet, le Conseil Départemental a donc décidé de relancer une nouvelle phase de contractualisation pour 2023-2025.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal le tableau récapitulatif de la proposition définitive d'intervention du Département pour la Collectivité sur la période 2023-2025, comme sur le tableau ci annexé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le tableau joint de Contractualisation Départementale 2023-2025,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote **pour : 17 (15+2 procurations)** **contre :** **abstention :**

Compte de gestion 2022– Budget Lotissement Le Rétaillou :

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe : « Le Rétaillou » de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
- Considérant qu'il n'y a aucune réserve à formuler,
 - 1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote **pour : 17 (15+2 procurations)** **contre :** **abstention :**

Compte administratif 2022 – Budget Lotissement Le Rétaillou :

Monsieur Dominique CAYRE, Maire, cède la présidence à Madame Yolande BELGACEM pour l'examen du Compte Administratif 2022 du budget du lotissement Le Rétaillou.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTATS CUMULES	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	0.00	122 653.40		122 653.40	0.00
Opération de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux	0.00	0.00	122 653.40	0.00	122 653.40	0.00
Résultats de clôture année N			122 653.40		122 653.40	
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	0.00	0.00	122 653.40	0.00	122 653.40	0.00
Résultats Définitifs			122 653.40		122 653.40	

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote pour :16 (14+2 procurations) contre : abstention :

Affectation résultat – Budget Lotissement Le Rétaillou :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique CAYRE, Maire,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget lotissement Le Rétaillou
- Considérant que lesdits comptes sont exacts et conformes aux Comptes de Gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice du budget lotissement le Rétaillou
- Considérant les éléments suivants

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (excédent)	0
Résultat d'investissement antérieur reporté (déficit)	- 122 653.40
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2022	
Solde d'exécution, réalisation de l'exercice en investissement	0
Solde d'exécution cumulé en investissement D001	- 122 653.40
Restes à réaliser au 31/12/2022	
RAR Dépenses d'investissement pour l'année 2022	
RAR Recettes d'investissement pour l'année 2022	
Solde restes à réaliser section d'investissement	0
BESOINS DE FINANCEMENT	
Rappel du solde d'exécution cumulé section d'investissement	- 122 653.40
Rappel du solde des restes à réaliser section d'investissement	0
Besoin de financement section d'investissement	- 122 653.40
Résultat de fonctionnement 2022 à affecter	
Résultat de l'exercice section de fonctionnement	0
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0
Total à affecter	0
- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	
2) Reste s/ excédent de fonctionnement à reporter – R 002	
Total affecté	0

Vote pour : 17 (15+2 procurations) contre : abstention :

Compte de gestion 2022 – Budget Eco lotissement La Michoune :

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe : « Eco lotissement La Michoune » de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- Considérant qu'il n'y a aucune réserve à formuler,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour : 17 (15+2 procurations) contre : abstention :

Compte administratif 2022– Budget Eco lotissement La Michoune :

Monsieur Dominique CAYRE, Maire, cède la présidence à Madame Yolande BELGACEM pour l'examen du Compte Administratif 2022 du budget Eco lotissement la Michoune.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTATS CUMULES	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	20 033.77	385 664.80	0.00	385 664.80	20 033.77
Opération de l'exercice	20 033.77			20 033.77	20 033.77	20 033.77
Totaux	20 033.77	20 033.77	385 664.80	20 033.77	405 698.57	40 067.54
Résultats de clôture année N			365 631.03		365 631.03	
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	20 033.77	20 033.77	385 664.80	20 033.77	405 698.57	40 067.54
Résultats Définitifs			365 631.03		365 631.03	

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote pour :16 (14+2 procurations) contre : abstention :

Affectation résultat – Budget Eco lotissement La Michoune :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique CAYRE, Maire,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget Eco Lotissement La Michoune,
- Considérant que lesdits comptes sont exacts et conformes aux Comptes de Gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice du budget Eco Lotissement La Michoune,
- Considérant les éléments suivants

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (excédent)	20 033.77
Résultat d'investissement antérieur reporté (déficit)	- 385 664.80
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2022	
Solde d'exécution, réalisation de l'exercice en investissement	20 033.77
<i>Solde d'exécution cumulé en investissement D001</i>	- 365 631,03
Restes à réaliser au 31/12/2022	
RAR Dépenses d'investissement pour l'année 2022	
RAR Recettes d'investissement pour l'année 2022	
<i>Solde restes à réaliser section d'investissement</i>	0
BESOINS DE FINANCEMENT	
<i>Rappel du solde d'exécution cumulé section d'investissement</i>	- 365 631,03
<i>Rappel du solde des restes à réaliser section d'investissement</i>	0
<i>Besoin de financement section d'investissement</i>	- 365 631,03
Résultat de fonctionnement 2022 à affecter	
Résultat de l'exercice section de fonctionnement	- 20 033.77
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	20 033.77
<i>Total à affecter</i>	0
- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	
<i>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)</i>	
<i>2) Reste s/ excédent de fonctionnement à reporter – R 002</i>	
<i>Total affecté</i>	0

Vote pour : 17 (15+2 procurations) contre : abstention :

Compte de gestion 2022 – Budget général :

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
- Considérant qu'il n'y a aucune réserve à formuler,
 - 1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour : 17 (15+2 procurations) contre : abstention

Compte administratif 2022 – Budget général :

Monsieur Dominique CAYRE, Maire, cède la présidence à Madame Yolande BELGACEM pour l'examen du Compte Administratif 2022 du budget général.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

- 1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTATS CUMULES	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		800 958,25	245 447,12		245 447,12	800 958,25
Opération de l'exercice	1 542 055,50	1 746 011,00	460 665,90	441 198,56	2 002 721,40	2 187 209,56
Totaux	1 542 055,50	2 546 969,25	706 113,02	441 198,56	2 248 168,52	2 988 167,81
Résultats de clôture année N		1 004 913,75	264 914,46			739 999,29
Restes à réaliser			131 235,23	205 005,81	131 235,23	205 005,81
Totaux cumulés		1 004 913,75	396 149,69	205 005,81	131 235,23	945 005,10
Résultats Définitifs		1 004 913,75	191 143,88			813 769,87

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Vote pour : 16 (14+2 procurations) contre : abstention :

Affectation résultat – Budget général,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique CAYRE, Maire,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget principal,
- Considérant que lesdits comptes sont exacts et conformes aux Comptes de Gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice du budget principal,
- Considérant les éléments suivants

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (excédent)	800 958.25
Résultat d'investissement antérieur reporté (déficit)	- 245 447.12
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2022	
Solde d'exécution, réalisation de l'exercice en investissement	- 19 467,34
Solde d'exécution cumulé en investissement D001	- 264 914,46
Restes à réaliser au 31/12/2022	
RAR Dépenses d'investissement pour l'année 2022	131 235.23
RAR Recettes d'investissement pour l'année 2022	205 005.81
Solde restes à réaliser section d'investissement	73 770,58
BESOINS DE FINANCEMENT	
Rappel du solde d'exécution cumulé section d'investissement	- 264 914,46
Rappel du solde des restes à réaliser section d'investissement	73 770,58
Besoin de financement section d'investissement	- 191 143,88
Résultat de fonctionnement 2022 à affecter	
Résultat de l'exercice section de fonctionnement	203 955,50
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	800 958.25
Total à affecter	1 004 913,75
- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	191 143.88
2) Reste s/ excédent de fonctionnement à reporter – R 002	813 769,87
Total affecté	1 004 913,75

Vote pour : 17 (15+2 procurations) contre : abstention :

QUESTIONS DIVERSES :

- **Les manifestations à venir :**

1/ Le dimanche 30 avril : Marché de printemps : foire aux plants et vide grenier organisés par le comité des fêtes.

L'association « Les amis de l'école » sera contactée pour l'organisation d'un « Vide ta chambre » qui pourrait éventuellement se rajouter à ce marché.

Par ailleurs la commune organisera la remise des prix du fleurissement ce même jour, salle du Bessol, suivie du verre de l'amitié.

2/ Le dimanche 14 mai : Fête de la fraise. La visite de sécurité préalable avec les services de la Sous- Préfecture aura lieu le 12 avril.

3/ Inauguration du nouveau Centre d'Incendie et de Secours : elle aura lieu le samedi 22 avril 2023 à 10h30, les élus seront invités. Ce nouveau centre est opérationnel depuis le 16 mars.

Monsieur le Maire propose, à cette occasion, aux élus d'organiser une visite, tant de ce nouveau centre que des anciens locaux (propriété de la commune).

4/ Assemblée Générale « Plus Beaux Villages de France » : Monsieur le Maire rappelle que l'Assemblée Générale aura lieu le samedi 1^{er} avril à Dome (24-Dordogne). Il se rendra à cette réunion, accompagné d'une autre élue : Madame Cavarrot.

- **Le programme de l'association « Patrimoine » du Pays Bellocois**

Madame Cavarrot fait part du programme des animations de l'association :

- Une exposition dédiée aux œuvres de Paule Marie, dont la thématique sera les dessins de mode, aura lieu à la Chapelle des Pénitents et dans la rue à partir du 14 mai (Fête de la Fraise) et jusqu'en juin.
- Une rencontre est prévue le 12 mai au soir à la Chapelle des Pénitents en présence de Monsieur Xavier Vidal, ethnomusicologue, spécialiste de l'Occitanie
- L'organisation d'une balade vers la Fontaine de Sainte Fauste (Brivezac) le 24 juin 2023
- Une conférence sur la Vicomté de Turenne le 25 juin 2023
- Un concert le 13 juillet 2023 (musique renaissance) à l'abbatiale Saint-Pierre de Beaulieu-sur-Dordogne.

Monsieur Barrade indique à ce propos qu'il a reçu une demande pour l'organisation d'un concert à l'église de Brivezac le 15 juillet.

- **Forum des associations :** à l'initiative de Madame Cavarrot, la date retenue pour l'organisation de ce projet est le samedi 23 septembre. La salle polyvalente Sévigné est déjà réservée à cet effet.
- **Etude conduite par Citadia – PVD :** suite au rendu, présenté le 15 mars dernier auquel certains élus ont participé, une étude plus approfondie, plus affinée a été sollicitée. De manière générale, la présentation des bases de plan-guides envisageables et des cartographies d'enjeux ne répond pas totalement aux attentes des élus présents.
- **Travaux Salle des Mariages :** plusieurs élu(e)s mentionnent la possibilité de procéder à la réfection de la salle des mariages et s'interrogent sur la faisabilité de ces travaux en régie par les services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.